

Pour des assurances qui assurent

Depuis le début de la crise, on ne compte plus les témoignages de chefs d'entreprises victimes d'une chute brutale de leur chiffre d'affaire, liée au confinement, qui se sont vus refuser une indemnisation par leur assureur.

Face à cette situation inacceptable, le gouvernement et la majorité ont fini par évoquer enfin des engagements complémentaires des assureurs vis-à-vis de leurs assurés et vis-à-vis du fonds d'aide aux entreprises.

« Le gouvernement est attentif à ce que les assureurs soient mobilisés auprès de leurs clients dans les secteurs économiques particulièrement touchés et participent à l'effort de solidarité nationale », s'est contenté d'indiquer Édouard Philippe.

« Mais pourquoi attendre des "engagements" au bon vouloir des acteurs de l'assurance ? Cela peut se faire tout de suite, par la loi ! », ont estimé les députés socialistes qui ont joint le geste à la parole en déposant une proposition de loi qui poursuit deux objectifs.

D'abord, afin de répondre à l'urgence, les députés socialistes et apparentés proposent de créer une contribution exceptionnelle de la part des assureurs, afin de répondre immédiatement aux besoins des entreprises. Il s'agit d'un dispositif unique, simple et propre à la crise en cours. Cette contribution abonderait le fonds d'aide aux entreprises à hauteur de 500 millions d'euros, soit 300 millions euros de plus que ce que les assureurs ont déjà annoncé.

Mais, la proposition de loi vise par ailleurs à permettre, dans le futur, à un assuré de faire valoir sa garantie « pertes d'exploitation » en cas d'interruption



Pour une nouvelle clause « épidémie »

totale ou partielle d'activité en raison des mesures prises pour endiguer une « catastrophe sanitaire » afin que cette situation inacceptable ne se reproduise pas.

En effet, c'est de bonne foi que les entrepreneurs pensaient que la baisse de leur chiffre d'affaire serait prise en charge par leur assurance. La garantie « pertes d'exploitation » actuelle permet à l'entreprise, lorsqu'un sinistre entraîne une interruption de l'activité, de compenser la baisse de son chiffre d'affaires par une indemnité versée par son assureur. Dans le cas d'une catastrophe naturelle, les communes doivent faire une demande de reconnaissance « d'état de catastrophe naturelle » dont la décision revient à l'État par la prise d'un arrêté interministériel.

Or le dispositif propre aux catastrophes naturelles ne permet pas l'activation de la garantie « pertes d'exploitation » face à la crise sanitaire actuelle.

En effet, la définition de « catastrophe naturelle » ne prévoit pas le risque épidémique d'origine naturelle et le recours à une telle déclaration serait donc juridiquement contestable. C'est pourquoi, un nouveau régime de catastrophe faisant l'objet d'une clause obligatoire dans les contrats d'assurance doit venir répondre à ce vide juridique afin de permettre, à l'avenir, de couvrir les risques propres aux épidémies.



Priorités

En période de grave crise, comme celle que nous vivons aujourd'hui, la tentation est grande d'aller vite. Et plus la période de confinement durera, plus cette tentation sera forte. Or, il convient cependant de garder notre sang-froid et de ne pas céder aux sirènes des start-up, toujours promptes à vendre des applications clefs en main.

On peut disserter à l'infini sur la notion de liberté individuelle en période d'épidémie. Mais les débats autour des performances du bluetooth ne servent qu'à perdre du temps à un moment où, au contraire, il faut aller à l'essentiel. En effet, soit les utilisateurs doivent donner leur consentement, et alors le système est inefficace. Soit les autorités l'imposent et alors les libertés publiques sont bafouées. Sans certitude quant à l'efficacité de l'application. Et l'essentiel c'est le respect du confinement, la recherche de masques et de tests. Et, bien sûr, la préparation du déconfinement qui devrait intervenir le 11 mai, de manière à ce qu'éèves et enseignants puissent retourner dans leurs classes en toute sécurité. Si c'est possible...

PS29

Le dernier rempart

Le 11 avril, 19 présidentes et présidents de Conseils départementaux, dont Nathalie Sarrabezolles, ont publié une Tribune pour demander la mise en place d'un revenu de base.



Pour un nouveau pacte social

« Il y a un an, une proposition de loi pour l'expérimentation locale du revenu de base, issue des travaux de nos départements avec l'appui de la Fondation Jean-Jaurès, a été présentée par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, où la majorité présidentielle l'a rejetée sans aucun débat contre l'avis de nombreux groupes parlementaires de toutes sensibilités. Aujourd'hui, alors que la crise sanitaire du Covid-19 évolue chaque jour un peu plus en une crise économique mondiale, poussant nos systèmes de solidarité dans leurs retranchements, le revenu de base apparaît dans toute l'Europe, en Espagne, en Allemagne ou au Royaume-Uni, comme une solution pour amortir le choc social qui risque de faire basculer nombre de nos concitoyens dans la précarité. Le débat émerge aussi aux États-Unis et au Canada.

Parce que nous sommes garants des solidarités humaines, nous sommes en première ligne pour affronter les dégâts sociaux de cette crise. Nous avons besoin d'un dernier rempart. Nous proposons d'avancer avec pragmatisme pour lutter

contre la pauvreté. Nous souhaitons pouvoir mettre en œuvre un revenu de base sans contrepartie, mais avec un accompagnement renforcé, automatique pour résoudre le problème du non recours aux droits, ouvert dès 18 ans pour lutter contre la précarité des plus jeunes, dégressif en fonction des revenus d'activité et d'un montant égal au seuil de pauvreté.

« Nous sommes en première ligne pour affronter les dégâts sociaux de cette crise. »

Pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), alors qu'elles étaient controversées il y a un an, certaines de ces mesures ont déjà été prises au niveau national en faveur de la reconduction automatique des droits et de la suspension des sanctions, afin d'éviter toute rupture de prise en charge pendant la durée du confinement. Nous appelons le gouvernement à aller plus loin et à mettre en œuvre l'ensemble du dispositif de manière immédiate, pérenne et soutenable financièrement pour répondre aux besoins de long terme de la population.

Cette démarche pourrait être portée également au sein de l'UE, échelle particulièrement adaptée pour apporter une réponse globale. Un plan de relance économique qui oublierait les ménages pourrait ne pas suffire à sauver le projet européen. La priorité est d'assurer à tous ceux qui en ont besoin, un soutien monétaire et un accompagnement social pour faire face à cette crise inédite. C'est aussi le moyen de donner à toutes les personnes vulnérables l'appui nécessaire pour se réorienter vers le monde du travail alors que le redémarrage de notre appareil productif aura besoin de toutes les forces disponibles.

Comme l'a justement dit le président de la République, le 12 mars dernier, des décisions de rupture sont aujourd'hui nécessaires. Cette solution solidaire changera le référentiel des solidarités humaines pour redonner aux Françaises et aux Français confiance en un système créé pour leur apporter, à la fois, la sécurité de l'existence et les outils de leur autonomie.

Un nouveau pacte social devra fonder le monde d'après la crise du Covid-19. Une fois sortis de l'état de guerre dans lequel nous sommes, nous devons préparer activement la résilience de notre société. Nos départements sont prêts à expérimenter cette solution et à évaluer les bénéfices escomptés pour les personnes qu'ils accompagnent.»



Mathieu Klein le 4 juillet 2019 à Quimper

Les signataires :

Sophie Borderie (Lot-et-Garonne), Denis Bouad (Gard), Jean-Luc Chenut (Ille-et-Vilaine), Xavier Fortinon (Landes), Jean-Luc Gleyze (Gironde), Philippe Grosvalet (Loire-Atlantique), Mathieu Klein (Meurthe-et-Moselle), Alain Lassus (Nièvre), Philippe Martin (Gers), René Massette (Alpes-de-Haute-Provence), Georges Méric (Haute-Garonne), Kléber Mesquida (Hérault), Christine Tequi (Ariège), Germinal Peiro (Dordogne), Serge Rigal (Lot), Nathalie Sarrabezolles (Finistère), Stéphane Troussel (Seine-Saint-Denis), Laurent Ughetto (Ardèche), André Viola (Aude).

L'arlésienne

Le 4 juillet 2019, Mathieu Klein, président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et auteur d'un rapport sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA était le grand témoin du 8^e forum de l'insertion et de l'emploi qui se tenait à Quimper. À cette occasion il avait rappelé les enjeux du débat autour du revenu universel d'activité promis par le président de la République. « Pour l'instant nous n'en sommes qu'aux prémices de la concertation nationale », a prévenu Mathieu Klein. Ce RUA se substituerait à l'ensemble des minima sociaux actuels, plus l'AAH, plus les allocations logement pour créer une nouvelle

allocation baptisée Revenu Universel d'Activité pour laquelle plusieurs questions doivent rapidement obtenir des réponses : les jeunes de moins de 25 ans seront-ils concernés ? L'allocation adulte handicapé sera-t-elle intégrée ? L'allocation logement sera-t-elle aussi ? Et donc comment seront aidés les locataires qui n'entreraient pas dans le dispositif RUA ?

Neuf mois plus tard, on n'en sait pas plus sur le projet du Président. La proposition de loi pour la généralisation du revenu d'activité, quant à elle, ne demande qu'à être étudiée par le Parlement...

Retrouver notre souveraineté

« Pour nous, socialistes, la crise actuelle ne doit pas être une simple parenthèse dans un modèle de développement qui nous conduit dans une impasse », ont expliqué, le 8 avril, dans une Tribune publiée dans Libération, plusieurs dirigeants du PS (*).

La pandémie de Covid-19 révèle l'extrême fragilité de nos sociétés et notre interdépendance planétaire, tragiquement dévoilées par la carence de biens essentiels en situation de crise. Nous redécouvrons par là même les enjeux stratégiques de l'agriculture et l'alimentation pour notre sécurité et notre souveraineté.



Inventons la PAAC du XXI^e siècle...

« Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner (...) est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle. » Lorsqu'il annonce des « décisions de rupture », le 12 mars, Emmanuel Macron est-il réellement convaincu de la nécessité de revoir en profondeur notre modèle de développement ? Est-il réellement prêt à abandonner le modèle néolibéral avec son capitalisme financier et son dogme du libre-échange ? Il y a dix ans, Nicolas Sarkozy dénonçait lui aussi « les dérives du capitalisme financier ». Puis, dès que la crise a été oubliée, tout – ou presque – a recommencé comme avant !

Pour nous, socialistes, la crise actuelle ne doit pas être une simple parenthèse dans un modèle de développement qui nous conduit dans une impasse. Le Covid-19 est une alerte qui annonce d'autres crises sanitaires ou environnementales, liées au dérèglement climatique ou à la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité. (...) Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, trois leçons peuvent d'ores et déjà être tirées de cette crise.

Une seule santé, une seule planète
Il n'y a pas de santé de l'être humain sans santé du monde animal, du monde végétal et, par conséquent, des sols. C'est le sens de l'initiative One Health (« Une seule santé »), lancée au début des années 2000, qui vise à mieux affronter les maladies émergentes à risque pandémique en associant la santé humaine à celle de son environnement. Du fait de leur impact sur les écosystèmes, certaines pratiques agricoles, comme nos habitudes alimentaires, contribuent au risque d'émergence de nouveaux agents infectieux. Il est devenu indispensable d'organiser la transition vers des modèles de production et de consommation qui soient, au long cours, générateurs de santé.

Le droit à la souveraineté alimentaire
La crise révèle que l'agriculture et l'alimentation, comme d'autres biens essentiels, sont au cœur de notre indépendance et de notre sécurité. La nourriture n'est pas une marchandise comme les autres. En ne préservant pas le droit à la souveraineté alimentaire, associé à une solidarité fondée sur la coopération entre les différentes régions du monde, une erreur a été commise lors de l'intégration de l'agriculture dans les règles du commerce international (création de l'OMC en 1994, aujourd'hui accords de libre-échange type Ceta et Mercosur).

Nous devons inventer une nouvelle génération de traités fondés sur des règles équitables et qui s'inscrivent dans un nouveau multilatéralisme. (...)

Le temps de l'Europe
La dernière leçon de la crise sanitaire dramatique que nous vivons en direct est que nous ne trouverons pas seuls de réponse aux enjeux sanitaires, sociaux et écologiques du XXI^e siècle. C'est notre Europe, aujourd'hui inachevée, qui, dans ce monde dangereux, peut faire de l'éthique de l'entreprise et de l'action publique une boussole dans la globalisation. Le Green Deal européen, qui a pour objectif la neutralité climatique en 2050 dans le cadre d'une transition juste et inclusive pour tous, ne doit pas trahir ce qui est un authentique espoir pour les citoyens européens. Une des bases de la fondation de la communauté européenne fut la modernisation de l'agriculture dans le traité de Rome en 1957. Convaincus que les espaces

ruraux ne sont pas une périphérie mais au cœur des enjeux de la modernité, nous affirmons que le temps est venu de bâtir une politique agricole et alimentaire commune pour le XXI^e siècle.

(...)
Cette nouvelle PAAC doit faire de la santé des sols, du refus de l'accaparement des terres, du partage de la valeur ajoutée, de la fin du gaspillage alimentaire et du renouvellement des générations les conditions même d'une agriculture à hauteur d'homme, capable de produire une nourriture de qualité pour tous. La mondialisation n'est pas comme dans la fiction libérale, heureuse « par nature ». Elle peut le devenir dans un nouveau pacte de respect de la nature et des droits humains. Lutte contre le changement climatique, protection de la biodiversité, prévention de la malnutrition et des pandémies sont un même et seul combat. Il passe par une puissance publique régulatrice, protectrice de nos communs et garante de la justice. Ce sont les principes directeurs d'une politique de gauche pour l'agriculture et l'alimentation.



... Politique Agricole et Alimentaire commune

(*) Dominique Potier secrétaire national du Parti Socialiste et député de Meurthe-et-Moselle, Olivier Faure premier secrétaire du Parti Socialiste et député de Seine-et-Marne, Valérie Rabault présidente du groupe Socialistes et Apparentés à l'Assemblée nationale et députée de Tarn-et-Garonne, Patrick Kanner président du Groupe socialiste et républicain au Sénat et sénateur du Nord, Éric Andrieu vice-président du groupe S&D au Parlement européen, Stéphane Le Foll maire du Mans (Sarthe) et ancien ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, Guillaume Garot député de la Mayenne et ancien ministre délégué à l'Agroalimentaire.

Retrouvez-nous sur



La veille de l'intervention télévisée d'Emmanuel Macron, Olivier Faure lui avait adressé un courrier dans lequel il rappelait, en toute transparence, les propositions des socialistes pour traverser la crise du confinement. Il insistait particulièrement sur la dimension sociale de cette crise à un moment où le MEDEF et la frange la plus libérale d'En Marche tentait d'accréditer l'idée selon laquelle l'après-confinement devrait se traduire par plus d'efforts pour les plus modestes.

« Notre pays doit à présent prendre des engagements pour garantir, dans l'épreuve, la cohésion d'une Nation.

Chaque jour qui passe, la crise sanitaire et le confinement accroissent les inégalités et les fractures sociales dans notre pays. Tous les retours démontrent que cette crainte, que je vous avais déjà exprimée, se confirme. Le département qui compte le plus grand nombre de morts est aussi le plus pauvre. La précarité, l'accès réduit aux soins, le manque de moyens pour se nourrir correctement et la surpopulation dans les logements exigus contribuent largement à cette situation. Aucun territoire ne saurait être stigmatisé alors que les études démontrent que le non-respect du confinement est aussi répandu, voire supérieur, dans les zones habitées par des populations plus favorisées économiquement. Dans notre pays, sixième puissance économique mondiale, une part de la population ne se nourrit plus à sa faim. Les étudiants qui bénéficiaient des repas au Crous ne peuvent plus s'y rendre ; de nombreux enfants, pour lesquels le seul vrai repas quotidien était celui de la cantine, n'y ont plus accès. Des livreurs payés à la course voient leur revenu s'effondrer et se privent de manger.

de la prime d'activité des mois de janvier et février se poursuivra chaque mois pendant le confinement. Votre responsabilité, c'est de ne pas laisser les collectivités, admirables dans cette crise, assumer seules. Donnons-leur les moyens. Il faut entendre l'appel des élus, notamment nos présidents de Conseils départementaux, qui demandent que l'accès aux aides sociales soit facilité et que les interruptions envisagées soient stoppées.



Dans l'urgence, il est impératif de mettre en place une aide exceptionnelle de 300 euros par foyer et une majoration de 100 euros par enfant, pour tous les ménages bénéficiaires des minima sociaux, des aides au logement et de l'allocation de rentrée scolaire, comme vous le demandent les associations de lutte contre l'exclusion. La solidarité du quotidien passe par les élus locaux. Je vous demande de mieux associer les collectivités locales à sa mise en œuvre.

Cette crise sociale, engendrée par la suspension d'une large part de notre activité, sera demain amplifiée par une crise économique que l'on sait sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Les dispositifs que vous avez mis en place, autour notamment du recours au chômage partiel et du fond de solidarité, sont précieux, mais ils laissent encore trop de nos concitoyens sur le bord de la route. S'agissant du chômage partiel, je réitère ma demande d'indemnisation des salariés à 100 % jusqu'à 2,5 SMIC. Les mesures gouvernementales doivent être amplifiées, à la mesure du coût du confinement pour l'économie française. Cet effort doit, en particulier, être dirigé vers les TPE et PME, les indépendants ou encore les compagnies du secteur artistique et culturel. Le comportement des banques est encore trop souvent celui de la sélection de leurs risques et les refus opposés aux entreprises fragiles sont légion. La garantie de l'État doit être portée à 100 % afin que les prêts soient réellement accessibles à tous. Des aides massives aux entreprises industrielles devraient être accordées pour amorcer de nouveaux projets d'innovation et de diversification, notamment orientés vers la relocalisation et la transition écologique, sous la forme d'avances remboursables uniquement en cas de succès commercial.»

Pour le premier secrétaire du PS : « Il est hors de question de faire payer aux premiers de tranchée et aux classes moyennes précarisées la facture de cette crise ».

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1308 - Vendredi 17 avril 2020
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFP

« Je réitère ma demande d'indemnisation des salariés à 100 % jusqu'à 2,5 SMIC. »

Dans de nombreuses familles, le confinement aggrave non seulement l'injustice sociale, les difficultés scolaires mais aussi les violences intrafamiliales. À côté de l'état d'urgence sanitaire, vous devez imposer un état d'urgence social. Votre responsabilité, c'est d'ouvrir les droits à l'assurance-chômage, dès deux mois d'affiliation, de revenir sur les six mois exigés depuis novembre et de supprimer définitivement votre réforme de l'assurance-chômage, fabrique infernale à précarité. Il est temps de décider, aussi, que le versement